DEPARTEMENT DE LA SAVOIE - COMMUNE DE COHENNOZ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL en date du 11 décembre 2023

Nombre de conseillers : *En exercice : 11* *Présents : 7* *Excusés : 2* *Absents : 2* *Votants : 8*	*L'an deux mille vingt-trois, le onze décembre à 20 heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Christian EXCOFON, Maire.* *Présents : : Christian EXCOFFON, Jean-Luc REBORD, Denis BOURGEOIS ROMAIN, Thierry TEYPAZ, Marie-José LIGOUZAT, Dominique TEYPAZ, Gérard VIALLIS.*
Date de la convocation : *04/12/2023*	*Excusés : Jérémie MONGELLAZ pouvoir donné à Christian EXCOFFON, Laetitia SOCQUET-JUGLARD* *Absent : Jean-Loup MARTIN Jacky MARIN-LAMELLET,* *A été élu secrétaire de séance : Gérard VIALLIS*

Délibération n° 2023-D72 – Aménagement de la place du Cernix, 2ème tranche - Demande de subvention

Monsieur le Maire rappelle le projet d'aménagement visant à compléter l'aménagement de la place du Cernix après la réalisation des travaux de sécurisation du carrefour des Moulins, à savoir :

- Les réseaux, cheminements et revêtements
- Un espace de jeux (y compris jeux d'eau)
- Un kiosque, des préaux et bornes foraines
- Les espaces verts et éclairage publics
- Les études et maîtrise d'œuvre

Le coût prévisionnel de l'opération s'élève à 640 000 € HT.
Il propose de solliciter l'aide financière de l'Etat au titre de la DETR pour la réalisation de cette opération et de tout autre organisme.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés *(8 voix pour)*

- **Approuve** le projet d'aménagement espaces d'animation et de jeux sur la place du Cernix pour un montant de 640 000 € H.T.
- **Sollicite** auprès la préfecture dans le cadre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) ou de la dotation de soutien à l'investissement public local (DSIL) 2024 une subvention la plus élevée possible pour la réalisation de cet aménagement,
- **Demande** à la Préfecture l'autorisation de commencer les travaux avant la décision d'octroi de la subvention.
- **Dit** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la commune.
- **Autorise** Monsieur le Maire à faire les démarches nécessaires et à signer les documents correspondants.

Ainsi délibéré en séance, le jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifiée conforme et exécutoire.

Le Maire,
Christian EXCOFFON

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
073-217300888-20231211-2023-D72-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 14/12/2023
Affichage : 14/12/2023

MAIRIE DE COHENNOZ (Savoie)